

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (11) : Christian RAUCAZ, Patrick GOLEC, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Laurence COMBAZ, Alice LEMASSON, Frédéric PACHE, Nathalie RAUCAZ, Pierre SOTO, Jacques TORNIER

Absents excusés (02) : Sonia BONJEAN, Séverine CLOPPET qui a donné procuration de vote à Stéphane COUTANTIC

Absents (01) : Cédric DUFOUR

Secrétaire de Séance : Stéphane COUTANTIC
~~~~~

### COMPTE RENDU DU 26/11/2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

### DESSERTE PRIVEE DU HAMEAU DE MONTOLIVET

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents courriers reçus et les échanges qui ont eu lieu avec les habitants concernés par l'accès au Hameau de Montolivet.

Il précise que la Commune doit se prononcer suite à une demande faite pour reprendre, dans le domaine public, les terrains d'accès au Hameau.

Après avoir délibéré, avec une abstention, le Conseil Municipal :

⇒ **PRECISE** qu'il n'y aura pas de procédure de Déclaration d'Utilité Publique d'engagée. Cette affaire demeure du domaine privé.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de Mr le Maire ainsi que le compte de gestion du Comptable Public arrêté comme suit :

|                              |                                             |
|------------------------------|---------------------------------------------|
| SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | Dépenses = 439 034,08 €                     |
|                              | Recettes = 718 942,34 €                     |
|                              | <b>Excédent = 279 908,26 €</b>              |
| SECTION<br>D'INVESTISSEMENT  | Dépenses = 714 097,25 €                     |
|                              | Recettes = 610 477,86 €                     |
|                              | Solde des recettes à réaliser = 4 911 €     |
|                              | <b>Besoin de financement = 108 530,39 €</b> |

### AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant les résultats de clôture, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

|                                             |                |           |
|---------------------------------------------|----------------|-----------|
| Résultat de Fonctionnement = + 279 908,26 € |                |           |
| Recettes de Fonctionnement                  | Compte n° 002  | 171 378 € |
| Recettes d'Investissement                   | Compte n° 1068 | 108 530 € |
| Résultat d'Investissement = - 103 620 €     |                |           |
| Dépenses d'Investissement                   | Compte n° 001  | 103 620 € |

## ADOPTION DES RESTES A REALISER 2018

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** les restes à réaliser de l'année 2018.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :      Fonctionnement : 673 272 €  
Investissement : 432 564 €

## VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de maintenir les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,39 %
- Taxe foncier bâti : 10,48 %
- Taxe foncier non bâti : 58,58 %

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation d'une première tranche des travaux pour la sécurisation du cheminement piétons le long des routes départementales (64b et 201c) jusqu'à l'école.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) pour ces travaux.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES A DES ASSOCIATIONS

L'Assemblée est informé de plusieurs demandes qui ont été faites en Mairie par des Associations de la Commune et d'ailleurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'accorder une subvention financière à une Association de Verrens-Arvey pour des activités de yoga,  
⇒ **MET A DISPOSITION** un local communal pour des répétitions de musique de jazz à deux Associations de la Commune.

## SDES – Modification statutaire

Mr le Maire explique que le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) doit procéder au changement de statuts pour, principalement, prendre en compte l'évolution de ses activités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDES, la liste des communes adhérentes à ce jour, ainsi que l'état des compétences optionnelles assurées à ce jour.

## URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal est informé que l'agent titulaire a prolongé sa mise à disposition pour convenances personnelles d'une année à compter du mois de mai.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

